


| | | |
|---|---|---------------------|
|  | REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE | Délibération |
| | Conseil d'Administration du 1^{er} Mars 2021 | N° 2021/05 |

L'an deux mille vingt et un, le premier Mars, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 22 février 2021, s'est assemblé à l'Hôtel de Métropole, Salle 6 - Etage T2, sous la présidence de Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Présidente du Conseil d'administration.

Etaient présents à la séance :

Monsieur Claude BONNET, Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Madame Maïté CAZAUX, Monsieur Jean-Claude FEUGAS, Monsieur Guillaume GARRIGUES, Madame Anne-Eugénie GASPARD, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Zeineb LOUNICI et Monsieur Kévin SUBRENAT.

Excusés ayant donné procuration :

Procurations en cours de séance :

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

05 MARS 2021

Bureau du courrier

Excusés en cours de séance :

Monsieur Gérard CHAUSSET

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE | Délibération |
| | Conseil d'Administration du 1^{er} Mars 2021 | N° 2021/05/ |

EQUIPE DE PREFIGURATION DE LA REGIE

PRÉFECTURE
DE LA GIRONDE

05 MARS 2021

Monsieur Gendreau présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

A la suite des annonces métropolitaines et des décisions du Conseil métropolitain du 18 décembre 2020 portant notamment création de l'établissement public industriel et commercial, les deux prochaines années seront consacrées à la mise en place de la régie de l'Eau Bordeaux Métropole pour permettre le démarrage de l'exploitation des services publics entrant dans le périmètre de la régie à compter du 1er janvier 2023.

Durant cette période, le projet de préfiguration nécessite de constituer une équipe dédiée qui s'étoffera sur l'ensemble de la période. 8 postes sont positionnés à Bordeaux Métropole (rapport présenté en comité technique métropolitain du 3 décembre 2020) et 8 postes sont à créer au sein de la Régie pour pouvoir procéder directement à leur recrutement par la Régie.

Conformément aux dispositions de l'article IV.9 des statuts de la Régie, il appartient au Conseil d'administration de déterminer les orientations générales concernant le personnel et d'arrêter le tableau général des effectifs nécessaire au fonctionnement de la Régie. Ce tableau des effectifs constitue la limite haute des recrutements que peut effectuer la Régie, sous réserve des crédits budgétaires qui seront alloués lors du vote du budget 2021.

La présente délibération vise à permettre le lancement du processus de recrutement par la Régie notamment par la publication des postes à pourvoir. La fixation des conditions de travail ainsi que la signature des contrats de travail correspondants ne pourront intervenir qu'à la suite de l'adoption du budget 2021 de la régie, présenté lors du prochain Conseil d'administration.

Il est donc proposé d'approuver le tableau des effectifs portant création des 8 postes suivants:

- 1 poste de directeur de la Régie
- 1 poste de directeur des Ressources Humaines
- 1 poste de directeur des Systèmes d'Information
- 2 postes de chefs de projet Système d'Information ayant pour mission de contribuer à la construction du SI de la Régie
- 2 postes de cadres intermédiaires sur des fonctions support ayant pour mission de participer à la mise en œuvre des volets des plans d'action de la préfiguration qui seront portés par la Régie

- 1 poste d'assistant administratif et comptable ayant pour mission d'assurer des tâches de secrétariat et de gestion administrative et comptable.

Ce projet a un caractère nécessairement évolutif. Les missions à confier et les profils recherchés seront à adapter au fur et à mesure de la construction des plans d'actions et de l'identification des ressources requises pour les mener à bien.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil d'administration réuni,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N° 2020-552 du Conseil métropolitain du 18 décembre 2020 portant création de la régie de l'Eau Bordeaux Métropole dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique et portant désignation des membres du Conseil d'administration,

VU les statuts de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et notamment son article IV.9,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- Qu'en application des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations générales concernant le personnel et arrête le tableau général des effectifs,
- Que le projet de préfiguration nécessite de constituer une équipe dédiée de 8 personnes et de procéder directement à leur recrutement par la Régie,
- Qu'il convient de procéder à la déclaration de vacance de poste et au recrutement des emplois identifiés au tableau général des effectifs dans la limite du cadre budgétaire voté pour 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET DECIDE :

Article 1 : d'approuver le tableau général des effectifs de la Régie au 1^{er} mai 2021 ci-annexé et de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe : Tableau général des effectifs de la Régie au 1^{er} mai 2021

| Postes à temps complet | Nombre |
|---|----------|
| Directeur de la Régie | 1 |
| Directeur de Systèmes d'Information | 1 |
| Directeur des Ressources Humaines | 1 |
| Chefs de projet SI | 2 |
| Cadres intermédiaires sur fonctions support | 2 |
| Assistant administratif et comptable | 1 |
| TOTAL | 8 |

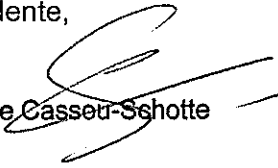
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré au siège de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole le 1^{er} mars 2021

| | |
|--------------------------------|--|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : | Pour expédition conforme, |
| PUBLIÉ LE : | La Présidente, |
| |  |
| | Sylvie Cassou-Schotte |